

INTERVENTIONS DU CISSS EN MILIEU SCOLAIRE SELON LES MALADIES INFECTIEUSES

Diagnostic médical nécessaire <i>Sauf gastroentérite pédiculose et conjonctivite</i>	Signalement à l’infirmière scolaire par l’école <i>Le jour même</i>	Signalement à la DSPu ¹ par l’infirmière scolaire <i>Le jour même</i>	Validation du cas par l’infirmière scolaire ² ou par la DSPu ¹	Exclusion de l’école	Lettre aux parents et au personnel		Recommandations
					Un seul cas validé	Plusieurs cas validés (≥2 ou selon la maladie)	
Conjonctivite	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Non	Primaire : à la classe Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	Contacter la DSPu en cas d’éclosion si: • Persistance de l’éclosion sur une longue période • augmentation de nombre de cas malgré le rehaussement des mesures de PCI
Coqueluche ⁴	Oui	Oui, si une transmission active ⁶ dans le milieu est suspectée	DSPu ¹	MAJ août 2024 Pas d'exclusion ni écoles primaires ni secondaires. Port du masque recommandé en période de contagiosité.	Non	Oui, si une transmission active ⁶ dans le milieu est suspectée	Selon la DSPu ¹
COVID-19	Non	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Non	Non	Les éclosions de COVID-19 devraient être signalées à la DSPu par un(e) infirmier(e) scolaire lorsqu’elles sont associées à des caractéristiques inquiétantes ou inhabituelles, par exemple un taux d’attaque ou d’absentéisme élevé, une morbidité ou une mortalité élevée, des symptômes inhabituels ou des complications. Tout décès relié à cette infection doit également être signalé à la DSPu.
Érythème infectieux (5e maladie)	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Oui Primaire : à la classe Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	Primaire : oui, si pas déjà fait au cours des trois derniers mois Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	Contacter la DSPu ¹ si besoin de soutien
Gale	Oui	Non	Infirmière scolaire	Jusqu’à ce que le premier traitement ait été complété	Non Sauf s’il s’agit d’un cas de gale croûteuse	Oui, si les cas surviennent à l’intérieur de 6 semaines. Primaire : cibler les contacts étroits, élargir à la classe si nécessaire Secondaire : cibler les contacts étroits	Contacter la DSPu ¹ en cas d’éclosion ou si besoin de soutien
Gastroentérite	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Non	Oui Primaire : à la classe Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	Contacter la DSPu ¹ si besoin de soutien ou si plus de 15% des élèves de l’école sont atteints Les enfants qui ont la diarrhée ne devraient pas fréquenter les aires de baignade.
Grippe	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Non	Oui Primaire : à la classe Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	Contacter la DSPu ¹ si taux d’attaque ou d’absentéisme élevé ou si symptômes ou complications inhabituels
Hépatite A ⁴	Oui	Oui	DSPu ¹	Jusqu’à 7 jours après le début de l'ictère ou 7 jours après le début des symptômes si l'ictère est absent	Oui Selon l’évaluation de la DSPu ¹ .	Oui Selon l’évaluation de la DSPu ¹ .	Selon la DSPu ¹
Impétigo, scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A	Oui	Non	Infirmière scolaire ⁵	Jusqu’à 24 heures après le début du traitement	Non	Oui Primaire : au groupe s’il y a plus d’un cas Secondaire : aucune intervention	Contacter la DSPu ¹ si besoin de soutien
Oreillons ⁴	Oui	Oui	DSPu ¹	Jusqu’à 5 jrs après le début du gonflement des glandes salivaires	Oui Selon évaluation de la DSPu ¹ . Lettre fournie par la DSPu ¹	Oui Selon l’évaluation de la DSPu ¹ . Lettre fournie par la DSPu ¹	Selon la DSPu ¹
Oxyurose	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Non	Non	Valider auprès des parents que le cas a reçu un traitement

1 Direction de santé publique

2 L’infirmière doit valider le diagnostic auprès des parents. Elle doit s’assurer que le diagnostic a été posé par un médecin ou une IPSPL, sauf s’il s’agit de gastroentérite, de pédiculose ou de conjonctivite.

3 Sauf si répond à l’un des critères de la Figure 1 du chapitre 3 (p. 7) du [Guide de prévention et contrôle des infections dans les services de garde et école du Québec](#).

4 Maladie à déclaration obligatoire (MADO) selon le Règlement d’application de la «Loi sur la santé publique».

5 Un prélèvement de gorge positif pour le streptocoque du groupe A (strep test) réalisé dans une pharmacie est accepté pour confirmer une pharyngite à streptocoque du groupe A (service offert dans certaines pharmacies).

6 Plus d’une personne présente des symptômes en présence d’au moins un cas confirmé en laboratoire

INTERVENTIONS DU CISSS EN MILIEU SCOLAIRE SELON LES MALADIES INFECTIEUSES

Diagnostic médical nécessaire <i>Sauf gastroentérite pédiculose et conjonctivite</i>	Signalement à l'infirmière scolaire par l'école <i>Le jour même</i>	Signalement à la DSPu ¹ par l'infirmière scolaire <i>Le jour même</i>	Validation du cas par l'infirmière scolaire ² ou par la DSPu ¹	Exclusion de l'école	Lettre aux parents et au personnel		Recommandations
					Un seul cas validé	Plusieurs cas validés (≥2 ou selon la maladie)	
Pédiculose (poux)	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Oui, Aux parents du cas	Selon le <i>Guide d'intervention - la pédiculose du cuir chevelu</i> du MSSS	Valider auprès des parents que le cas a reçu un traitement
Rougeole ⁴	Oui	Oui	DSPu ¹	Jusqu'à 4 jrs après le début de l'éruption cutanée	Oui Selon évaluation de la DSPu ¹ . Lettre fournie par la DSPu ¹	Selon l'évaluation de la DSPu ¹ . Lettre fournie par la DSPu ¹	Selon la DSPu ¹
Rubéole ⁴	Oui	Oui	DSPu ¹	Jusqu'à 7 jrs après le début de l'éruption cutanée	Oui Selon évaluation de la DSPu ¹ . Lettre fournie par la DSPu ¹	Selon l'évaluation de la DSPu ¹ . Lettre fournie par la DSPu ¹	Selon la DSPu ¹
Teigne cuir chevelu ou corps	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Non	Primaire : classe et amis proches Secondaire : amis proches	Contacteur la DSPu ¹ si besoin de soutien
Varicelle	Oui	Non	Infirmière scolaire	Pas d'exclusion ³	Oui À toute l'école	Oui, si pas déjà fait	Contacteur la DSPu ¹ si besoin de soutien

- > Au primaire, la décision d'élargir à d'autres groupes que la classe (ex. le service de garde) doit être prise au cas par cas.
- > Les morsures humaines avec bris de peau, les plaies traumatiques et les expositions au sang doivent être évaluées par l'infirmière afin de déterminer le risque d'exposition pour le [VHC et le VIH](#) de même pour le [VHB](#). Pour tout questionnement ou besoin de support lié à cette évaluation, communiquez avec la DSPu¹.
- > Lors d'une morsure, d'une griffure ou d'un contact avec la salive d'un animal sauvage ou domestique ou encore lors de la présence d'une chauve-souris dans l'environnement scolaire, faire une évaluation du risque de rage selon [l'outil d'aide à la décision](#) du MSSS.

1 Direction de santé publique

2 L'infirmière doit valider le diagnostic auprès des parents. Elle doit s'assurer que le diagnostic a été posé par un médecin ou une IPSPL, sauf s'il s'agit de gastroentérite, de pédiculose ou de conjonctivite.

3 Sauf si répond à l'un des critères de la Figure 1 du chapitre 3 (p. 7) du [Guide de prévention et contrôle des infections dans les services de garde et école du Québec](#).

4 Maladie à déclaration obligatoire (MADO) selon le Règlement d'application de la «Loi sur la santé publique».